



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BURGNAC

N° 2024-09

Séance du 12 février 2024

Date de convocation :
02 février 2023

Nombre de membres :
En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 13

Résultat du vote :
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le douze février, le Conseil municipal de la commune de BURGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel REBEYROL, Maire.

Présents :

M. REBEYROL, MME LASCAUX, M. MARGARIDO, MME CHANTEGROS, M. GAUBERT, M. CORREIA, BARATAUD, M. LAGRANDANNE, M. GODMÉ. MME GODMÉ

Excusés :

Fabien DELOTTE donne pouvoir à Lyliane CHANTEGROS MME
Nathalie FLUHR DIFFIMBACH donne pouvoir à Agnès LASCAUX
Sylvie LEOBARDY donne pouvoir à Bernard LAGRANDANNE
Sandrine VAL

Secrétaire de séance :

Bernard LAGRANDANNE

TARIF LOCATION SALLE DES FÊTES EN SEMAINE SUR UNE JOURNEE

Vu la délibération 2017-08 en date du 6 mars 2017 portant sur les tarifs de location de la salle polyvalente,

Vu la délibération 2022-26 en date du 6 mai 2022, portant sur le tarif de la location de la salle polyvalente pour le personnel communal,

Considérant qu'il y a lieu de compléter et de réviser les tarifs,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée une tarification en journée semaine pour la salle des fêtes et une révision des tarifs des énergies refacturées aux locataires.

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ

- **Décide** que le tarif de la location de la salle des fêtes pour une journée en semaine sera :
 - Location pour salle + cuisine : 200 Euros

Les consommations d'énergie sont incluses

Le tarif des consommations seront les suivantes :

- Chauffage 0.20 cts euros par kw/h
- Electricité 0.30 cts euros kw/h
- Gaz 25 euros par m3

Fait et délibéré en mairie

Les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme

Le Maire

Michel REBEYROL

